



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 octobre 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le treize octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean-Pierre DETROYAT, Thierry NICOUUD, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sandrine MARGAILLAN donne procuration à Thierry RUF

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 27 septembre 2023
2. Délibération pour révision du loyer du cabinet infirmier
3. Délibération pour désignation des participants au Congrès des Maires à Paris
4. Délibération pour subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles
5. Délibération pour demande de subvention Association Locomotive
6. Délibération pour exécution travaux d'élagages Route d'Essemat
7. Présentation devis pour cloche de l'église
8. Présentation devis pour agrandissement colombarium
9. Etude projet parking terrain de rugby
10. Urbanisme
11. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 à 19h30.

### Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques
- Délibération pour demande de subvention au Département suite aux dégâts d'orages



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet ajout à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **1. Approbation PV du 27 septembre 2023**

Le PV du conseil municipal du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération pour révision du loyer du cabinet infirmier**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les loyers sont révisibles chaque année.

La revalorisation des loyers intervient, comme indiqué sur le bail, en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers (IRL 2ème Trimestre pour le cabinet infirmier).

L'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 s'élève à 130.64, soit +6.51 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'appliquer une revalorisation du loyer de 6.51 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

### **3. Délibération pour désignation des participants au Congrès des Maires à Paris**

M. Le Maire indique que le congrès des maires aura lieu du 21 au 23 novembre 2023 à Paris. M. Le Maire précise qu'une délibération doit être prise pour désigner nominativement les élus ayant pour mission de représenter la commune à cet événement, précisant les dates de leur participation ainsi que les remboursements des frais afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

### **4. Délibération pour subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles**

M. Le Maire indique que le conseil municipal des enfants va prochainement à Paris, visiter le Sénat. Le Sou des Ecoles ayant fait l'avance pour l'achat des billets de train, il y a lieu de prendre une délibération pour compenser ses frais.

Délibération prise à l'unanimité.

### **5. Délibération pour demande de subvention Association Locomotive**

M. Le Maire indique que l'association Locomotive a transmis à la mairie un courrier pour une demande de subvention dans le cadre d'un projet visant à offrir aux enfants hospitalisés un moment de divertissement et d'évasion tous les soirs dans leur chambre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200 €.

### **6. Délibération pour exécution de travaux d'égagages Route d'Essemat**

M. Le Maire indique que la Route d'Essemat devient dangereuse, que certains arbres doivent être élagués. Ces arbres sont situés sur une parcelle appartenant à des propriétaires décédés. M. Le Maire précise que le notaire en charge de la succession vient de répondre à nos sollicitations et donne son accord pour la réalisation des travaux. Une demande de devis a été faite à M. Florian GERMAIN pour faire couper le bois.

Délibération validée à l'unanimité.





### **7. Délibération pour prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques**

M. Le Maire indique que la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la SMVIC et le Département.

M. Le Maire propose que la commune s'engage à suppléer les prises en charge défaillantes concernant la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'à la fin de l'année 2023.

Délibération validée à l'unanimité.

### **8. Délibération pour demande de subvention suite aux dégâts d'orage -Département**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention peut être constitué auprès du Département suite aux dégâts d'orage survenus sur la commune au mois de juin 2023 et qu'il convient de prendre une délibération en ce sens.

Délibération validée à l'unanimité

### **9. Présentation devis pour cloche de l'église**

M. le Maire indique que sur une des cloches de l'église un problème d'axe et de ressort de tintement a été constaté. Un devis a été demandé à la société Bodet Campanaire en charge de la maintenance. Ce devis s'élève à 1385 € HT.

Devis validé à l'unanimité.

### **10. Présentation du devis pour agrandissement du colombarium**

M. Le Maire rappelle qu'il ne reste que 3 cases disponibles dans le colombarium, qu'un devis a été demandé à la marbrerie Vitaloni pour 8 cases supplémentaires. Le devis s'élève à 5600 € HT.

Devis validé à l'unanimité.

### **11. Etude projet parking terrain de rugby**

M. Le Maire rappelle que le chemin d'accès appartient à M. Gilbert DAVID qui donnerait le terrain à la commune si la commune prend en charge le bornage.

Concernant le parking du stade qui appartient à Dominique DAVID, une rencontre est prévue prochainement.

Le conseil valide le projet à l'unanimité.

### **12. Urbanisme**

- DP GIRAUDEAU Claude, pose panneaux photovoltaïques, avis favorable
- PC ARNAUD Allan, transformation d'une grange en habitation, en cours d'instruction
- PC SCI FOURNIER, agrandissement et construction nouveau bâtiment : permis de construire refusé car construction en limite de propriété

### **13. Questions diverses**

- Courrier association VSL pour demande utilisation de la salle des fêtes. Pas de participation pour le chauffage, le conseil demande simplement d'être vigilant quant à l'utilisation du chauffage.
- Les travaux du cheminement pour aller au cimetière sont terminés. Les fourreaux pour l'éclairage public ont été mis en attente.



- Un dossier pour les dégâts d'orage a été transmis à RTM (Restauration des Terrains en Montagne) pour le chemin du Foity et le Chemin de Doz. La société Mandier a transmis un devis d'un montant de 10 375€ HT pour le chemin du Foity et un devis d'un montant de 3 825€ HT pour le chemin de Doz.
- Demande de devis complémentaire à ATP
- Une formation risque incendie à destination des élus et correspondants forêt est organisée par la charte forestière le 8 novembre 2023.
- Une formation « Plan Communal de Sauvegarde » est organisée vendredi 27 octobre 2023 à Poliéas.
- Des demandes de devis ont été faites pour l'installation d'un radar pédagogique : un devis à la société ELAN CITE pour un montant de 2 157.44€ HT et un devis à la société WORLDPLAS de 7 571.11€ HT
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 23 novembre 2023
- un devis a été demandé pour l'installation d'un interphone à l'école primaire pour un montant de 1 201.51€ HT
- Lionel AVIT indique que le devis pour les sapins a été demandé
- Lionel AVIT indique qu'il faut s'occuper du fleurissement de la commune pour la période hivernale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 30 Novembre 2023 à 19h30

Le/La Secrétaire

Le Maire

